



Section Syndicale des Retraités
Syndicat Enseignement Privé
du Nord
254 boulevard de l'Usine
59000 LILLE

28 mars 2021

La lettre aux adhérents

EDITO

Un an déjà, la dernière lettre aux adhérents avait dû être envoyée par mail, faute d'imprimeur pour cause de confinement. Certes les conditions se sont légèrement améliorées mais les contraintes nous empêchent toujours de vivre normalement, de reprendre nos activités associatives, syndicales, nos rencontres amicales ou familiales. La crise sanitaire fait planer le doute sur la poursuite des réformes, des retraites à la dépendance, à l'approche des élections présidentielles de 2022.

Certes, retraité(e)s que nous sommes, nous subissons moins que les actifs les mesures de restriction mais **l'avenir est encore incertain et nous voyons mal l'issue de cette pandémie.**

En conclusion, Laurent Berger disait dernièrement : *"On ne va pas pouvoir redémarrer comme avant. Je crois que c'est dangereux de considérer qu'on n'a plus la possibilité d'aller vers un monde plus juste, plus écologique, plus démocratique... On aura besoin de ça, mais ce qui est sûr c'est qu'un an après, la France a besoin d'être réparée. Parce que les gens sont épuisés, fatigués psychologiquement, qu'ils se paupérisent, qu'ils souffrent d'isolement. Donc oui, il faudra d'abord réparer, mais je crois qu'il faudra faire autrement dans le monde de demain."*

Conséquence pratique immédiate, pas de sortie annuelle hélas ! Mais toujours des revendications à porter ensemble car il est grand temps – et surtout en cette période de crise sanitaire - que nos dirigeants politiques se préoccupent des personnes âgées et plus particulièrement des plus fragiles.

Tout d'abord le problème de la santé, la santé des retraités mais aussi celle des « actifs » ! On le sait, on le constate tous les jours, **l'hôpital est en souffrance.** Les mauvaises conditions de travail des personnels ne sont pas sans conséquences sur les patients, résultat d'une gestion financière qui met l'humain au second plan. En raison du manque de personnel, des soins et des interventions chirurgicales sont reportés, avec de graves répercussions sur les plus fragiles, dont les personnes âgées. La CFDT Retraités demande des réformes, en ce qui concerne les soins, bien sûr, mais aussi les transports, l'accessibilité, les logements, l'aide au financement des aides techniques permettant de contribuer à **la prévention de la perte d'autonomie.**

Et précisément, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale officialise la création de la cinquième branche du régime général de l'assurance maladie relative à l'autonomie. C'est une avancée importante dans l'accompagnement de l'avancée en âge mais nous attendons sa concrétisation dans le cadre d'une future loi autonomie qui précise son contenu et son financement. **Et c'est précisément le financement qui bloque !** La CFDT Retraités appelle le gouvernement et le Parlement à présenter un projet de loi au début de cette année 2021. Et actuellement, aux différents niveaux de la CFDT Retraités, les responsables et militants rencontrent des élus, députés et sénateurs, pour les sensibiliser à la création de cette grande loi que nous réclamons depuis de nombreuses années.

Les retraités et personnes fragiles ne doivent pas une fois de plus être les grands oubliés de notre pays !

Marguerite-Marie BEGHIN, Jacqueline RUCKEBUSCH, Pascal BRANDT

INFOS PRATIQUES

Désormais, l'abonnement à Syndicalisme Hebdo est numérique et gratuit. Il faut, pour s'abonner, créer (si ce n'est déjà fait), un « espace adhérent » sur le site de la CFDT. Comme indiqué ci-dessous, il faudra noter le Numéro Personnel d'Adhérent à 10 chiffres (NPA) qui figure sur la carte d'adhérent, avoir une adresse-mail valide, et créer un mot de passe. Une fois l'espace adhérent créé, il est possible de s'abonner sur www.syndicalismehebdo.fr

NB : la même adresse-mail ne peut pas être utilisée 2 fois (cas de conjoints par exemple). Il en faut 2 différentes. L'accès à l'espace adhérent permet aussi d'afficher et d'imprimer l'attestation fiscale



Chère adhérente, cher adhérent,

Syndicalisme Hebdo, l'hebdomadaire historique des militants de la CFDT, cesse sa publication papier pour devenir un journal numérique accessible à tous les adhérents et adhérentes CFDT sur le site de presse www.syndicalismehebdo.fr et sur l'application pour smartphone « Syndicalisme Hebdo ».

Autre nouveauté, l'abonnement à Syndicalisme Hebdo est désormais gratuit !

Pour vous abonner, rien de plus simple ! Il suffit de vous munir de votre NPA (numéro personnel d'adhérent à 10 chiffres présent sur votre carte d'adhérent) et d'avoir une adresse mail valide.

Une fois votre espace adhérent activé (si vous ne l'aviez pas déjà fait), sur <https://monespace.cfdt.fr/>, rendez-vous sur www.syndicalismehebdo.fr pour confirmer votre abonnement.

Vous pourrez ainsi avoir accès à l'intégralité du site et recevoir tous les mardi votre hebdo numérique directement dans votre boîte mail.

S'abonner à Syndicalisme Hebdo c'est être sûr de ne rien manquer de l'actualité sociale décryptée par la CFDT et l'actualité de la CFDT !

TÉLÉCHARGEZ LE TUTORIEL "COMMENT ACTIVER MON ESPACE ADHÉRENT ?"

! NOUVELLES CARTES D'ADHÉRENT

Si vous ne vous êtes jamais connecté sur votre espace adhérent, il faut d'abord «ACTIVER votre compte».



Ceci est votre NPA, saisissez-le sans espace pour vous connecter à votre compte ou l'activer

Recevez un conseiller RÉPONSES À LA CARTE
• au tél. : 09 69 39 19 39 avec votre code
• en ligne sur : monespace.cfdt.fr

Ceci n'est pas votre code d'accès pour l'espace adhérent.
C'est le code à transmettre en cas de contact avec notre service Réponses à la Carte.

N'hésitez pas à nous écrire en cas de difficultés à espaceadherent@cfdt.fr

Cette année, vous ne recevrez pas de carte d'adhérent car celle de 2020 était valable 2 ans.

La cotisation syndicale

Merci à celles et à ceux qui ont déjà payé leur cotisation par chèque pour 2021.
Merci aussi à ceux qui le feront à réception de ce courrier, sans attendre de rappel.

Comme vous le savez, la cotisation est fixée à 0.50% du montant des pensions, hors prélèvement à la source.
(CARSAT + Retraites complémentaires + retraite additionnelle éventuellement)

Le plus simple est de payer par P A C (Prélèvement Automatique des Cotisations).
Pour celles et ceux qui n'ont pas choisi ce mode de paiement, **le chèque annuel doit être libellé à l'ordre de UTR CFDT le plus tôt possible et envoyé à :**

Pascal BRANDT 5 allée Gustave Wattel 59280 BOIS GRENIER.